

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Sylvie Mercier de la susdite municipalité,

(Directrice générale & secrétaire trésorière)

QUE : Lors d'une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 5 juillet 2021 à 19h30 à la salle du conseil, située au Bureau Municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus, 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus, il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- ✓ Soit la demande déposée par M. Jérémy Gagné concernant l'implantation d'un kiosque de vente de légumes.

La demande de dérogation vise l'implantation d'un kiosque de vente de légumes sur le lot 5 578 285, au 504 5^e rang sud. L'implantation est prévue à 25 pieds (7,62 mètres) de l'emprise du chemin publique tandis que la norme est de 50 pieds (15,24 mètres). Le projet est donc dérogoire à l'article 5.5.1 du règlement de zonage #90-07-156.

Lors de cette séance, le Conseil entendra les personnes intéressées par cette dérogation mineure. La municipalité tiendra aussi une consultation écrite jusqu'au 1^{er} juillet 2021 à 16h00. Toutes personnes intéressées peuvent se faire entendre via un commentaire écrit envoyé à l'adresse courriel suivante : info@sacrecoeurdejesus.qc.ca ou en envoyant une lettre par la poste au bureau municipal.

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus ce 14e

jour du mois de Juin deux mille vingt et un.



Directrice générale et secrétaire trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Sylvie Mercier, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12 heures et 16 heures, le 14^e jour du mois de juin 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : Sur le site internet de la municipalité et à l'Hôtel de Ville (extérieur).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de juin deux mille vingt et un.



Directrice générale et secrétaire trésorière